



PROCÈS-VERBAL

de la réunion du Conseil d'Administration

du 9 décembre 2020

Présents :

Fabien ROGER, président
Fabien DELMAS, vice-président
Emmanuel TOSI, vice-président
Marie Claire BERGUES, secrétaire
Caroline POULAIN, trésorière
Jean-Claude GRIMALTOS, membre
Nathalie GUILHAUMOU, membre
Astrid POTIER, membre
Fabienne PUECH, membre

Excusés :

Christine BASCOU, membre
Julien PERRIN, membre

La réunion s'est déroulée en visioconférence de 10 h à 12 h 30 par Teams.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 24 juin 2020

2. Planning des réunions et manifestations de 2021

- Réunion du Conseil d'Administration le mercredi 3 février 2021 de 10h à 12h30 en visioconférence par Teams
- Réunion du Conseil d'Administration le mercredi 5 mai 2021 de 10h à 12h30 (en présentiel et/ou en visioconférence)
- Conférence et Assemblée Générale le jeudi 17 juin 2021
- Journée de l'Association des SESSAD d'OCCITANIE/Pyrénées-Méditerranée le jeudi 18 novembre 2021

La secrétaire notera ces dates dans l'agenda sur le site de l'Association.

3. Conférence avant l'Assemblée Générale de juin 2021

Nous avons envisagé de coupler notre Assemblée Générale prévue le 24 septembre 2020 avec une conférence. Fabien ROGER avait contacté Paul-Loup WEIL-DUBUC, docteur en philosophie et chercheur à l'Espace Ethique d'Ile de France, pour

intervenir autour « *des enjeux et paradoxes de la pensée inclusive* ». Comme il avait donné son accord de principe, Fabien ROGER le contacte pour lui proposer une nouvelle date pour son intervention : celle du 17 juin 2021.

4. Retour d'expériences des membres du CA sur les deux périodes de confinement

- Questionnaire auprès des parents pour cibler leurs besoins pendant le confinement : constat d'une disparité assez importante par rapport à l'accès à la scolarisation, aux soins, aux outils numériques...Cela a permis aux professionnels de voir autrement l'accompagnement des jeunes.
- Séances en visio, abonnement à des sites adaptés, prêt d'ordinateurs aux familles...Lien maintenu avec toutes les familles.
- Constante renvoyée par toutes les familles : découverte de ce qu'était le soin (orthophonie, psychomotricité, ergothérapie,...) en devant s'appuyer sur les parents pour faire avec leur enfant.
- Différence entre les deux confinements : pour le premier les familles se sont trouvées en grande difficulté alors que pour le second l'accompagnement a été quasiment identique. La COVID vient mettre en exergue les difficultés des familles qui ne sont pas forcément dues à la situation sanitaire. Les professionnels ont montré leurs capacités d'innovation. Les retours des parents et des enfants sont dans l'ensemble positifs.
- Rapprochement avec les familles plus important : accompagnement de proximité. Pédagogie avec les parents : formation par rapport aux supports informatiques. Mise en place d'un accompagnement individuel à domicile réalisé en extérieur. Constats : amélioration de la traçabilité du fait du distanciel ; les ados ont plus accrochés à ce qui leur était proposé avec les supports numériques utilisés ; absentéisme dans l'équipe professionnelle de l'ordre de 40% ; bond dans la nature des prestations en termes de créativité.
- Réalisation d'un film « A quoi on rêve pendant le confinement » avec l'école d'éducateurs à l'initiative des étudiants : montage de petits films réalisés individuellement.
- Lors du premier confinement, des initiatives intéressantes. Lors du second, accompagnement plus classique avec des difficultés au niveau du travail de groupe, avec des difficultés pour rentrer dans certaines écoles par rapport aux risques, avec des réunions en visio,...accélérateur de la logique de dispositifs.

5. Retour d'expériences des membres du CA sur l'installation de nouveaux dispositifs (PCPE- Equipe mobile-Communauté 360) et leur articulation avec les équipes des SESSAD

Où s'arrête le SESSAD et où commence l'ambulatoire est la question que nous pourrions nous poser.

Ces nouveaux dispositifs, il faut les penser pour qu'ils ne viennent pas se superposer les uns sur les autres, les professionnels et les usagers ne s'y retrouveraient pas. De plus leur mise en place est différente selon les départements.

- **Dans l'Aude, une équipe mobile d'appui à la scolarisation**, elle travaille avec la communauté éducative dans son ensemble pour des enfants à besoins particuliers. Elle s'est battue pour ne pas intervenir sur notification de la MDPH. Se pose la place des familles dans les équipes mobiles, alors que certains

départements n'ont pas voulu qu'il y ait de demande d'accord, pour cette équipe il y a nécessité du consentement des parents pour intervenir. Les missions entre l'équipe mobile et les SESSAD sont complémentaires : sensibilisation (auprès des enfants aussi sur la différence), co-construction,... Il s'agit de mettre du tiers, de tenter d'apporter des réponses tout en s'appuyant non pas sur l'expertise mais sur le savoir-faire de l'équipe du SESSAD.

L'équipe mobile est pilotée par l'Education Nationale : l'IEN ASH pour le premier degré et le responsable d'établissement pour le second degré.

Dans le cadre du Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL), une sensibilisation des AESH a été réalisée sur deux collègues.

Une année de fonctionnement d'où peu de recul mais intérêt de participer à l'élaboration du cahier des charges.

- **Dans l'Hérault, une communauté 360**, elle se compose de plusieurs associations et de la MDPH, c'est l'ADAGES qui pilote à partir du Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE). Cela se met en place et même si cela est complexe, intérêt de se mettre autour de la table pour étudier des situations.
- **Dans le Tarn, service Horizon Ados**, il accueille des adolescents en difficulté sur le plan psychiatrique.

Suite à donner à ce retour d'expériences :

- Se rapprocher de l'Education Nationale pour savoir où sont implantées les équipes mobiles
- Passer des informations sur les dispositifs aux professionnels des SESSAD
- Mettre les flyers de ces dispositifs sur le site

6. Points divers

- **La question du transport** : pas le rôle de notre association de se positionner sur le plan politique (coût à la place identique ou différent) mais plus un dialogue à avoir entre l'ESMS, l'ARS et la CPAM.
- **Relance du conventionnement avec le CREAI-ORS Occitanie** pour favoriser les InterSESSAD (locaux, moyens techniques,...). Fabien ROGER contacte Guillaume SUDERIE , le directeur.

La prochaine réunion du Conseil d'administration se déroulera le mercredi 3 février 2021 de 10h à 12h en visioconférence par Teams.

La secrétaire
Marie Claire BERGUES

